

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 14 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M. CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; S. VRANCKX ; Y. MAGNIN ; P. B. TEYSSOT ; F. JEUNOT ; H. MORENO ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; F. MERLE ; N. VASSALO ; J-P. GARDE ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ; P. ZANI,

Procurations : M. MONTMAGNON à Beate RUNDLER, D. CHASSOULIER à Marc CROUZET, JM VALLA à Dominique QUET, F. MERLE à Joelle PLEINET, N. VASSALO à Florian JEUNOT, F. ROBIN à Didier FAQUIN, T. SERRADURA à Maurice GELINOTTE, et P. ZANI à Véronique VOIGNIER.

Secrétaire de séance : Didier FAQUIN.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Personnel : suppression et création de postes	24			<i>Le Conseil Municipal décide de supprimer et de créer les postes proposés dans le cadre du déroulé de carrière des agents et de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.</i>
2 - Personnel : suppression et création de postes - service périscolaire	24			<i>Le Conseil Municipal décide de supprimer et de créer les postes proposés dans le cadre des ajustements horaires nécessaires en ce début d'année scolaire, et de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.</i>
3 - Economie : autorisation de principe sur les ouvertures le dimanche pour l'année 2018	19	5		<i>Le Conseil Municipal décide de la suppression du repos dominical des salariés dans la limite de 8 dimanches par an, pour l'année 2018, et ce conformément au Code du Travail, suite à la modification apportée par la loi Macron.</i>
4 - Médiathèque : demande de subvention auprès du Conseil Départemental	24			<i>Le Conseil Municipal décide de solliciter, dans le cadre de ces travaux de construction de la future médiathèque, une subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental au titre des équipements de cohérence territoriale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.</i>
5 - Foncier : prix de vente terrain ZAE Rousset	24			<i>Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de la parcelle ZI n° 501 (surface : 2000 m²) à 70 €/m² net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, et notamment les actes de ventes de ces derniers.</i>
6 - Foncier : échange de terrain - famille OBOUSSIÉ/Commune - rue des Mirabeaux	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'autoriser, dans le cadre des travaux de voirie, au lieudit les Mirabeaux, l'échange de parcelles entre la Commune et la famille OBOUSSIÉ faisant ressortir une soulte en faveur de la famille OBOUSSIÉ d'un euro symbolique, et de préciser que l'ensemble des frais annexes à cet échange foncier seront supportés par la Commune.</i>

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
7 - Intercommunalité : rapport d'activités 2016 - Valence Romans Agglomération	24			<i>Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 de l'EPCI Valence Romans Agglomération Sud Rhône Alpes.</i>
8 - SDED : adhésion au service de conseil en énergie du SDED - Territoire Energie Drôme	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe, et d'adhérer au service de conseil en énergie du SDED, à raison de 0,50 €/habitant pour une population totale de 6 229 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2017), soit un montant de 3 114,50€ par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.</i>
9 - Travaux : aide financière pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes	24			<i>Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du SDED une aide financière au titre de la réalisation de réhabilitation de la Salle des Fêtes selon le plan de financement prévisionnel suivant, à savoir montant total prévisionnel de 269 600 € HT pour l'ensemble de l'opération qui sera financé par de l'autofinancement à hauteur de 69 %, par une subvention au titre du DSIPL 2017, à hauteur de 25 % et d'une aide financière du SDED 26 à hauteur de 6 %, et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.</i>
10 - Finances : modification du tarif de location d'un logement communal	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n° 17/33, et de fixer le loyer mensuel de ce logement au prix de 744 €, afin de tenir compte de la surface habitable corrigée</i>

Affaires diverses

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.